

Notice d'information

Demande de soutien pour le programme « boiler PAC »

1. Introduction

La présente notice expose la marche à suivre et les conditions requises pour participer au programme de soutien « boiler PAC » sur le plan énergétique de ProKilowatt.

2. Condition préalable

- a. L'eau est actuellement chauffée avec un boiler électrique (min. 200 l.) sans autre source d'énergie (récupération de chaleur du tank à lait, capteurs solaires ou chauffage à bois).
- b. L'exploitation utilise plus que 200 l. d'eau pour le nettoyage des installations
- c. Le boiler PAC est nouveau et certifié GSP (groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur) et a une capacité minimale de 200 l. d'eau.
- d. Les conduites du boiler PAC sont isolées selon le MOPEC, Annexe 4 (p.30), Art.1.15, al. 2
- e. La demande **doit être déposé avant l'installation** (date du formulaire de demande). Des encouragements pour des boilers PAC déjà installés ne peuvent pas être accordés.
- f. Toute installation commencée avant une confirmation de promesse de soutien par écrit est réalisée à ses risques et périls. Une réclamation est uniquement possible qu'après une confirmation par écrit par AgroCleanTech à propos des subventions.
- g. Le maître d'ouvrage accepte de permettre la consultation de l'ensemble des documents relatifs au projet (y compris les documents de décompte) ainsi que des contrôles inopinés pendant ou après l'achèvement des travaux.
- h. Les contributions de soutien et la durée du programme « boiler PAC » sont limitées. Les demandes sont traitées par AgroCleanTech dans l'ordre d'arrivée. Il n'existe aucun droit fondamental au soutien financier.

3. Déroulement de la demande

- 1. Vous avez l'intention d'équiper en amont **du boiler électrique d'un boiler PAC** afin d'économiser beaucoup d'électricité.
- 2. Examinez si vous remplissez les conditions requises pour participer au programme de soutien
- 3. Demandez des devis auprès d'installateurs-sanitaires. Vous pouvez travailler un installateur-sanitaire de votre choix. Une liste d'installateurs-sanitaires recommandée (partenaires du programme) se trouve au point 5. Le nouveau boiler PAC doit être certifié GSP (groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur)
- Vous trouverez le formulaire de demande sous https://www.agrocleantech.ch/fr -> Agriculteurs -> Programme de soutien boiler PAC. Imprimez, remplissez et signez le formulaire et envoyez-le à info@agrocleantech.ch ou par courrier postal.
- 5. Envoyez à AgroCleanTech le formulaire de signature/de demande signé avec au moins une copie du devis de l'installateur de porcheries. La demande, datée et signée, doit être adressée à AgroCleanTech avant de commencer l'installation.
- 6. Si l'examen de la demande est positif, vous recevez par mail une confirmation de soutien financier d'AgroCleanTech (dans les 10 jours ouvrables environ). Seule l'obtention de cette confirmation vous donne droit au soutien financier. La confirmation a une durée de validité de 6 mois à compter de sa date d'émission. Une fois passé ce délai, la confirmation de contribution est échue et les contributions ne peuvent plus être versées. AgroCleanTech peut accorder une prolongation de délai si une demande écrite et dûment motivée est déposée avant l'échéance.



- 7. Une fois les travaux d'installation achevés et la facturation finale établie, communiquez à AgroCleanTech l'achèvement de l'installation au moyen du formulaire d'annonce de finalisation du projet (avec les copies des factures de l'installateur et de l'électricien). Le formulaire d'annonce de finalisation du projet vous est envoyé avec la confirmation de soutien financier.
- 8. Si le résultat du contrôle des documents envoyés est positif (copies des factures, annonce de finalisation du projet), AgroCleanTech vous verse la contribution de soutien qui vous revient.
- 9. Contrôle inopiné des installations et de vos données sur place par AgroCleanTech.

4. Montant du soutien financier

Les montants de soutien uniques de ProKilowatt pour l'installation d'un boiler PAC sont proportionnels à la quantité annuelle de lait produite [kg lait/an].

Catégorie de producteurs [kg lait/an]	Investissements [CHF]	Economie [kWh/an] /[CHF/an]	Soutien financier ProKilowatt	Payback [ans]
200-275'000	6000	2821 / 564	1200	8.5
275-300'000	6000	2821 / 564	1200	8.5
300-325'000	6000	3019 / 604	1100	8.1
325-350'000	6000	3260 / 652	1000	7.7
350-375'000	6200	3502 / 700	1000	7.4
>375′000	8000	6279 / 1256	1000	5.6

5. Installateurs-sanitaires

L'agriculteur choisit librement son installateur-sanitaire (partenaires du programme ou installateurs-sanitaires de la région). Néanmoins, beaucoup d'installateurs-sanitaires ne savent pas ou n'ont encore jamais réalisés cette mesure. Pour garantir une qualité d'installation et le respect des coûts d'installation, un partenariat avec les installateurs-sanitaires suivants est proposé dans les régions suivantes :

- Groupe E SA (VS, VD, FR): Julian Birck julian.birck@geconnect.ch 026 429 27 82
- Eau Design Sàrl (NE): Anthony Strummiello <u>c_eaudesign@outlook.com</u> 079 253 64 98





AgroCleanTech recommande aux agriculteurs de réaliser les travaux avec ces installateurs-sanitaires (conformité/qualité d'installation et respect des coûts d'investissement).

En toute question ou précision veuillez-vous adresser directement à AgroCleanTech : Tel. 056 462 50 15 ou info@agrocleantech.ch